



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE du 10 DECEMBRE 2025.

Le conseil municipal, convoqué le 02 décembre, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 10 décembre 2025 à 19h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mr Cédrick FACON

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Joël CHEROT, Mme Anais DUBOIS, Mme Elodie ENAULT, Mr Cedrick FACON, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Patrick MICHEL, Mme Antonia MILLERON, Mme Christelle NECCHI.

Absents : Mr Cédric BOGE (excusé), Mr Cyril MARTIN (excusé), Mme Maréva MAZUE (excusée), Mr Frédéric MONBILLARD (excusé), Mr Didier MOUGIN (excusé).

☞ Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

➤ DÉLIBERATION EQUIOM

Pour rappel les communes de Marliens, Brazey en plaine, Tart et Échigey sont en conflit au sujet de l'agrandissement des carrières **Equiom** sur Marliens.

La requête actuelle des communes est rejetée par le tribunal administratif de Dijon mais d'après les avocats des points importants comme l'évaporation et les ressources en eau n'ont pas été pris en compte.

La Biêtre est devenue un ruisseau asséché une partie de l'année, l'alimentation des communes en eau est de plus en plus menacée !

Il est donc possible de faire appel et cela engagerait notre commune à hauteur de 500€ environ sur les 3900€ au total pour les quatre communes.

Dans ce cas la réponse de l'appel serait donnée que dans deux ans et Equiom pourrait également faire appel et relancer pour une durée indéterminée.

☞ Le conseil municipal émet un avis favorable pour se pourvoir en appel. Cette décision est motivée par une volonté de préserver notre territoire et notre ressource en eau pour l'avenir de nos enfants.

Les autres communes vont également se prononcer et la décision finale de poursuivre sera actée en janvier 2026.

➤ **DÉLIBERATION CROISEMENT MARLIENS/VARANGES**

Le croisement entre Marliens, Varanges et Tart va être réaménagé par le Conseil Départemental.

Une participation de 5000€ est demandée à la commune.

☞ A l'unanimité le conseil estime que les aménagements proposés ne répondent pas aux préoccupations de sécurité.

➤ **DÉLIBERATION PANNEAUX VOIE COMMUNALE TART**

La voie communale doit faire l'objet d'un passage en sens unique avec interdiction d'entrée dans Marliens depuis cette voie sauf pour les engins agricoles et secours.

L'achat des panneaux est à la charge de la commune. Un devis est en cours.

Le changement interviendra à partir de juillet 2026.

➤ **DÉLIBERATION CRÉATION POSTE BIBLIOTHEQUE**

Mme Anaïs Dubois présente le projet de création d'un poste de bibliothécaire initié par la municipalité.

. Crée en 2005 et animée à l'origine par une équipe de bénévoles, la bibliothèque municipale était initialement implantée au sein de l'école.

. En 2007-2008, elle a été transférée au rez-de-chaussée d'un ancien corps de ferme rénové, accueillant également des logements locatifs.

. En 2022, une nouvelle équipe de bénévoles a repris la gestion de la bibliothèque.

La même année, le fonds documentaire a été entièrement informatisé sous l'impulsion de Mme Anaïs Dubois, responsable bénévole, grâce à l'utilisation du logiciel libre WaterBear.

Le fonds propre de la bibliothèque compte actuellement 2 301 ouvrages, dont 63 % sont destinés au public jeunesse.

Ce fonds est complété par 900 documents prêtés par la Médiathèque Côte-d'Or (MCO).

La bibliothèque bénéficie par ailleurs de l'ensemble des services proposés par la MCO : navette de réservations, sélection de documents sur place, passage du bibliobus, ainsi que le service BibAccès permettant des échanges ponctuels sur rendez-vous. Elle met également à disposition de ses usagers les ressources numériques de la Médiathèque Numérique Côte-d'Or (films, presse en ligne, formations, soutien scolaire et livres interactifs pour la jeunesse).

Actuellement, la bibliothèque fonctionne grâce à l'engagement de trois bénévoles, dont la

responsable, qui a suivi et validé la formation de base « Gestion et Administration de la Bibliothèque » (GAB).

Dans ce contexte, il est proposé de recruter un(e) responsable salarié(e) de la médiathèque, placé(e) sous l'autorité du maire en charge de la médiathèque. Ce ou cette responsable travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de bénévoles existante, qu'il serait souhaitable de renforcer, tant en effectif qu'en accompagnement, notamment par la participation aux formations proposées par la Médiathèque Côte-d'Or.

Le Poste crée

(1er mars 2026) pour 10h/semaine soit 40h/mois.

La MCO prend en charge 50% des charges patronales pendant 3 ans

☞ Le conseil municipal adopte la création du poste : 8 pour et 1 abstention

➤ REPAS DES AINÉS

Le Conseil municipal a décidé d'organiser un **déjeuner de Noël le samedi 20 décembre**, à la salle des fêtes.

Le nombre d'inscription est de 42. Pour les absents un petit colis sera distribué.

Les conseillers installeront les tables le vendredi à partir de 17h et s'occuperont du service pendant le repas.

➤ QUESTIONS DIVERSES

✓ Les vœux du maire auront lieu le 9 janvier à 19h à la salle des fêtes. Deux conseillères se chargeront des petits fours. Mr le maire offre les galettes des rois.

✓ Il a été porté à notre attention que les composteurs sur la commune voisine de Genlis rencontrent des difficultés dues à l'invasion de rats, un problème en partie causé par une mauvaise gestion des déchets compostés. Afin d'éviter de tels désagréments à Marliens et de préserver la qualité de notre compostage, nous vous rappelons l'importance de bien utiliser les composteurs.

Nous vous invitons donc à suivre les consignes suivantes :

- **Recouvrir vos déchets organiques** avec du broyat (feuilles mortes, tailles de haies, paille, etc.). Cela permet de maintenir une bonne aération et de limiter l'attraction des nuisibles.
- **Ne pas jeter de déchets non compostables** tels que les restes de viande, de poisson ou de produits laitiers.
- **Fermer les composteurs** correctement après chaque ajout de déchets pour éviter toute intrusion d'animaux.

Un compostage bien géré bénéficie à tous et contribue à une gestion durable de nos déchets. Nous comptons sur votre participation active pour maintenir cette initiative en bon état de fonctionnement.

Merci de votre collaboration !

✓ Le secrétariat sera fermé du 24 décembre au 5 janvier.

- ✓ Un radiateur a été changé dans un locatif, une proposition de tenir une liste des équipements et travaux réalisés pour la prochaine équipe.
- ✓ Il manque les numéros de maison sur les logements locatif.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 22 janvier 18h00.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 17 décembre, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.